

Une égale représentation des femmes et des hommes dans l'emploi public est un indicateur notable de progrès sur la voie de la constitution d'un effectif de personnel plus diversifié et plus représentatif de la société. Dûment gérée, la diversité favorise le développement du vivier de talents disponible pour contribuer au fonctionnement de l'organisation. Une diversité de points de vue et d'expériences au sein des organisations du secteur public peut se traduire par des politiques et des services qui répondent mieux aux besoins de la population. Dans la haute administration publique, la parité est un indicateur important du rôle que jouent les femmes dans les processus décisionnels et dans l'élaboration des politiques.

Dans la zone OCDE, les femmes sont plus fortement représentées dans l'emploi public (58 % des effectifs) que dans l'emploi total (45 %), ce qui s'explique notamment par le fait que certains métiers de premier plan dans le secteur public, comme ceux d'infirmier/infirmière ou d'enseignant(e), sont exercés dans la grande majorité des cas par des femmes. Cette différence pourrait aussi être le résultat d'une souplesse des conditions de travail plus grande dans le secteur public que dans le secteur privé. On dénombre par exemple 16 pays de l'OCDE où le secteur public offre plus de facilités à ses agents pour s'occuper de leurs enfants ou d'un membre de leur famille que le secteur privé n'en offre à ses employés. Dans l'administration centrale, les femmes représentent en moyenne 53 % des effectifs (2015). La Grèce, l'Italie, le Danemark, la Belgique et l'Espagne affichent une relative parité (51 % à 52 % de femmes). C'est en Hongrie que la proportion de femmes dans l'administration centrale est la plus forte (72 %), suivie de la Pologne (69 %) puis de la République slovaque (68 %). À l'autre extrémité de l'éventail figurent le Japon (18 %), la Corée (29 %) et la Suisse (31 %).

La proportion de femmes qui occupent un poste élevé dans l'administration centrale varie considérablement. Les données montrent que dans la plupart des pays, les femmes sont d'autant moins nombreuses à occuper un poste que celui-ci est plus haut placé. Très peu de pays parviennent à la parité hommes-femmes : la Pologne, la Grèce, l'Islande et la Lettonie affichent la proportion la plus élevée de femmes dans la haute administration (entre 50 % et 54 %). À l'inverse, les proportions les plus faibles sont observées au Japon (3 %), en Corée (6 %) et en Turquie (8 %). L'Islande et la Norvège sont les pays où la proportion de femmes dans la haute administration a augmenté le plus fortement depuis 2010 (+12 et +11 points de pourcentage), alors qu'au Danemark, au Portugal et en Espagne, cette proportion a diminué de 3 à 4 points de pourcentage environ. En élaborant des politiques qui visent la parité hommes-femmes aux postes les plus élevés de l'administration, les pouvoirs publics sont mieux à même d'inciter les femmes à occuper ces postes en plus grand nombre. En 2015, l'équilibre entre les sexes constituait le principal objectif des stratégies en faveur de la diversité mises en œuvre dans 15 pays de l'Union européenne, ou UE (dont 11 pays membres de l'OCDE).

Des objectifs de recrutement de femmes sont en place dans 10 pays de l'OCDE, et des objectifs de promotion de femmes dans 6 pays de l'Organisation.

Méthodologie et définitions

Les données sur l'emploi dans le secteur public ont été réunies par l'Organisation internationale du travail (OIT) dans le cadre de sa base de données ILOSTAT. Elles sont extraites de l'Enquête sur la population active, sauf indication contraire. L'emploi dans le secteur public englobe à la fois l'emploi dans les administrations publiques et l'emploi dans les entreprises et sociétés résidentes à capitaux publics. Les données correspondent au nombre total d'agents employés directement par ces institutions, quel que soit le type de contrat de travail qui les lie. Les actifs regroupent toutes les personnes en âge de travailler qui, au cours d'une brève période déterminée, ont occupé un emploi rémunéré ou exercé un travail indépendant.

Les données sur la proportion de femmes dans l'administration centrale ont été recueillies par le biais de l'Enquête 2016 de l'OCDE sur la composition des effectifs des administrations centrales ou fédérales. Les répondants étaient principalement de hauts fonctionnaires des services de gestion des ressources humaines de l'administration centrale, et les données ont trait à la composition des effectifs de l'administration centrale ou fédérale par sexe et par poste. Tous les pays de l'OCDE ont répondu à l'Enquête, sauf le Luxembourg et la NouvelleZélande. Veuillez vous reporter à l'annexe E en ligne pour obtenir de plus amples détails sur l'Enquête.

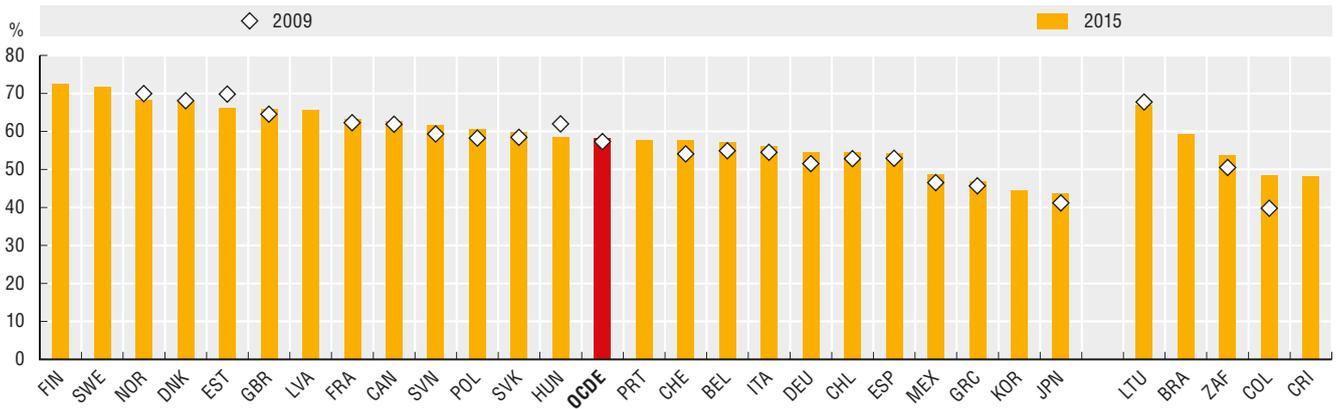
Les définitions de la fonction publique ainsi que d'une organisation dirigée au niveau de l'administration centrale ne sont pas identiques d'un pays à un autre, ce dont il convient de tenir compte lors de l'établissement de comparaisons. Les termes « service public » et « fonction publique », de même qu'« agent public » et « fonctionnaire », sont utilisés indifféremment tout au long du présent chapitre.

Les données sur la part des femmes dans l'emploi total (3.10) et sur les politiques en faveur de l'égalité des chances entre femmes et hommes (3.11) sont disponibles en ligne à l'annexe F.

Notes relatives aux graphiques et au tableau

Les notes relatives aux graphiques sont accessibles dans les statslinks. Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

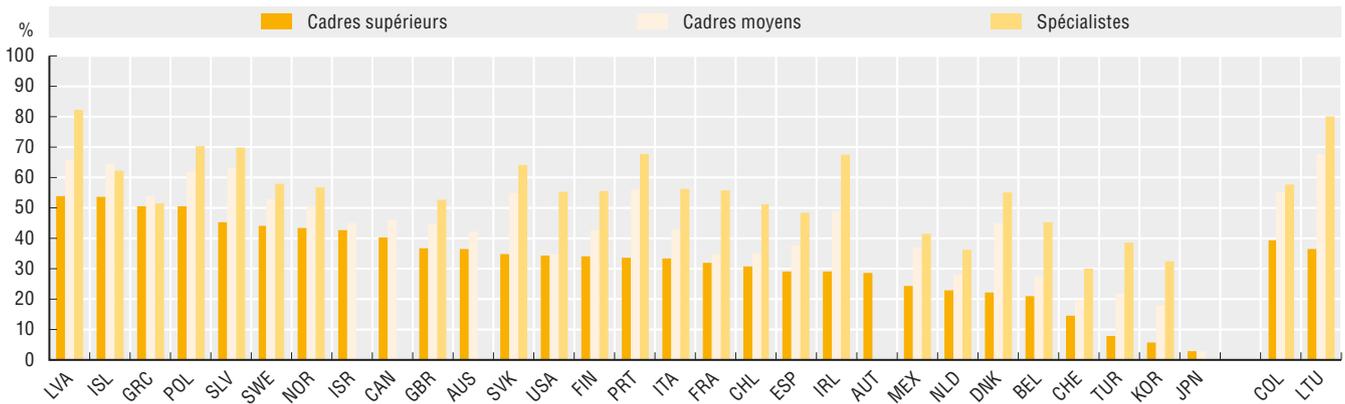
3.7. Pourcentage des emplois du secteur public occupés par des femmes (2009 et 2015)



Source : Organisation internationale du travail (OIT), ILOSTAT (base de données), *Employment by sex and institutional sector*. Les données pour la Corée, l'Italie et le Portugal proviennent des autorités nationales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933538090>

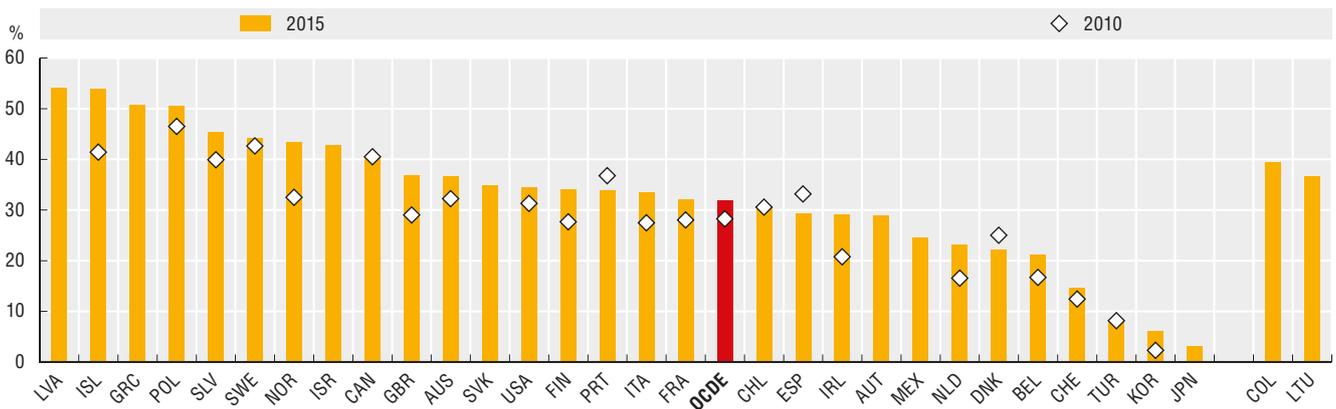
3.9. Proportion de femmes dans certaines catégories de postes de l'administration centrale (2015)



Source : OCDE (2016), Enquête sur la composition des effectifs des administrations centrales ou fédérales. Les données pour la Corée et le Portugal proviennent des autorités nationales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933538109>

3.10. Proportion de femmes occupant un poste de cadre supérieur dans l'administration centrale (2010 et 2015)



Source : OCDE (2016), Enquête sur la composition des effectifs des administrations centrales ou fédérales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933538128>

